

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 4 avril 2026 à 17h salle du Ponant au Yacht Club de Port Camargue

L'assemblée a commencé à 17h en présence d'une assistance nombreuse (182 adhérents présents ou représentés).

En préambule, projection d'une vidéo réalisée par Claude Marmorat, trésorier de l'ALPC².

Mr Jean-Pierre Chérifcheikh, président de l'ALPC², préside cette AG.

Nous accueillerons vers 18h30 Mrs Charly Crespe, maire du Grau du Roi, Frédéric Paulet, directeur de la Régie du port et Me Maillot, avocat de l'ALPC².

Nous recevons Mr Daniel Masson, Président de l'Association des Résidents de Port Camargue, Mr Philippe Grau, Président de la SNSM.

En préambule, le Président remercie les adhérents présents ainsi que tous ceux qui depuis près de 30 ans nous font confiance ; il précise que notre association compte 660 familles à jour de leur cotisation au 31 décembre 2025.

A l'intention des nombreux et nouveaux adhérents, le Président rappelle nos objectifs statutaires, les affaires en cours et nos activités :

- Défense des intérêts de nos adhérents, au plan fiscal, contrats, quais danois, conciergerie, tarifs etc.
- Protection du cadre de vie : environnement, respect du PLU, voirie, espaces verts, circulation, éclairage, activité portuaire, sécurité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT JEAN-PIERRE CHERIFCHEIKH

1/ Régie du Port

- Le Président se félicite que la Régie du port, après 3 ans, ait enfin procédé début 2026 au remboursement des 2 000€ de frais de transfert d'amodiation pour les acquéreurs de marinas en 2023 (pour rappel cette mesure votée par le Conseil d'Administration de la Régie le 6/12/2022, appliquée en 2023, avait été annulée grâce à notre mobilisation le 7/03/2024 !!!).
- Une nouvelle équipe à l'écoute ; l'ALPC² restera vigilante. Notre association rencontre le Directeur du port F. Paulet trimestriellement et se réjouit de ces bonnes relations.
- Le Conseil d'administration de la Régie a décidé de ne pas augmenter les tarifs du port marinas en 2026.
- Les créances de certains professionnels restent un problème, plusieurs fois relancé par l'ALPC².
- La Régie du port va réaliser de substantielles économies sur les sanitaires du port dont le coût de certains travaux était exorbitant : une bonne piste de réduction des dépenses.
- Les salariés de la Régie sont actuellement au nombre de 47 : problème d'absentéisme (voir le rapport Klopfer) et un procès prudhommal qui génère une perte pour la Régie de 300 000€.
- UCPA Ecole de mer : rappelons que les propriétaires de marinas ont participé à hauteur d'1 million d'euros à la construction en contrepartie du renouvellement des contrats d'amodiation jusqu'en 2051. L'ALPC² avait dénoncé les malfaçons qui n'ont été reprises depuis créant un déficit : audit confirmé par F. Paulet.
- Mise en place en 2026 d'une comptabilité analytique, réclamée depuis longtemps par notre association.
- L'ALPC² souhaite que l'inscription au CLUP (Comité local des usagers du port qui se réunit une fois par an) soit automatique pour chaque amodiataire.

2/ Commune du Grau du Roi

- L'entretien des espaces verts est négligé parfois inexistant à certains endroits de Port Camargue.
- Eclairage public notamment dans les marinas de la tranche 1 avec des endroits très sombres et pas sécurisant. L'ALPC² avait proposé des détecteurs : c'est apparemment un investissement trop coûteux mais à revoir.
- Les pistes cyclables très développées ces dernières années l'ont été au détriment de places de stationnement (suppression de 470 places).
- Le problème du stationnement est récurrent : proposition d'un parking silo.

Notre association veillera à la mise en œuvre des promesses électorales.

Nos actions permanentes:

- Présence au CA de la Régie
- 5 administrateurs au Conseil Portuaire
- Comité des usagers du Port (C.L.U.P.)
- Conseil d'administration mensuel de notre association.
- Réunions diverses avec les autorités locales (Préfecture, Mairie, Régie, etc.).
- Information par nos bulletins et flash infos.
- Permanence tous les samedis à notre siège de 10 h à 12 h.
- Pour rappel, notre site : www.alpc2-port-camarque.fr

Le Président clôture son rapport en remerciant les membres du bureau ainsi que les administrateurs de l'ALPC², tous bénévoles à votre service.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

RAPPORT DU TRESORIER CLAUDE MARMORAT et VERIFICATION DES COMPTES

Le Trésorier de l'ALPC² présente son rapport sur le bilan des comptes de l'exercice 2025 et le bilan prévisionnel 2026 (document communiqué avec la convocation), en rappelant qu'il est nécessaire de constituer une réserve pour faire face aux frais de justice.

Il précise que les cotisations vont du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice.

L'ALPC² privilégie l'envoi de documents (convocation AG, procès verbal d'AG, flashs info...) par internet. Chacun doit pour cela fournir une adresse mail valide (prenez à nous avertir de tout changement d'adresse mail).

Les vérificateurs aux comptes J-P Guillemain et C. Larouzière certifient que les comptes sont réguliers et sincères.

Approbation des comptes 2025 et du budget prévisionnel 2026 à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALPC²

16 administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Mmes Dias, Gutmacher, La Mesta, Pesenti, Mrs Aguilar, Ayme, Berthier, Chérifcheikh, Goubert, Guillemain, Larouzière, Lefèvre, Marmorat, Martin, Meurice, Ourmières. Tous sont réélus à l'unanimité.

Le Conseil d'administration de l'ALPC² se compose donc de 16 administrateurs.

Le renouvellement des administrateurs est approuvé à l'unanimité.

La SNSM

Le Président Jean-Pierre Chérifcheikh accueille Philippe Grau, Président de la SNSM de Port Camargue et lui remet une participation de l'ALPC². P. Grau remercie l'ALPC² pour ce don qui permettra de financer de l'équipement à chacun des sauveteurs.

Tous sont des bénévoles et peuvent être félicités pour leur dévouement.

Bravo à eux et n'hésitez pas à les encourager par vos dons personnels.

A 18h30, accueil de C. Crespe, F. Paulet et Me Maillot.

➤ Charly Crespe, maire du Grau du Roi annonce que :

- L'ALPC² choisira son représentant au Conseil d'administration de la Régie
- Pour 2027, il n'y aura pas de répercussion de la taxe foncière avec la suppression de l'article 5 des contrats d'amodiation marinas. Cela représente 250 000€/an. Il est prévu un rapprochement entre Mr le Maire, le Directeur de la Régie, l'avocat de la Régie et l'avocat de l'ALPC² Me Maillot pour mettre fin à ce contentieux en cours.

- La taxe d'habitation de 60% avait été votée dans le cadre d'une expérimentation par rapport aux besoins !

Mr le Maire prend l'engagement de la baisser à 30% à partir de 2027.

- Il souhaite également réduire le plan pluriannuel d'investissement.

- Il présentera sa candidature à la présidence de la CCTC (Communauté de communes Terre de Camargue).

Actuellement la commune du Grau du Roi y participe à hauteur de 6.4 M €, 1.7 M € pour Aigues Mortes et 450 000 € pour St Laurent d'Aigouze.

Questions sur la répercussion taxe foncière par la Régie :

- Question : à qui va profiter la suppression de cette taxe ?

Réponses Me Maillot : elle bénéficiera à tous en théorie ; à voir sur le plan juridique.

- Question : si suppression de l'article 5, qu'advient-il des contrats ?

Réponse Me Maillot : il faut en finir dans l'intérêt de tous, l'équité profitera à tous les propriétaires de marinas.

Réponse de C. Crespe : heureux de mettre fin au contentieux.

- Question : l'appel du jugement n'est pas suspensif ?

Réponse de Me Maillot : on peut essayer de négocier.

Réponse de C. Crespe : le comptable du Trésor est en capacité de réclamer les sommes dues.

Intervention de JP Chérifcheikh : il y a eu un précédent à l'époque avec le Maire E. Mourrut qui avait décidé de surseoir à cette répercussion jusqu'à la fin de la procédure.

➤ Intervention de F. Paulet

- Présentation du Directeur que beaucoup de nos adhérents ne connaissent pas.

- Il souhaite plus de transparence dans la gestion du port marinas.

- La Régie a besoin d'être redynamisée, avec plus de rigueur grâce à la comptabilité analytique ; l'ancien agent comptable était salarié de la Régie : il faut une différenciation dans la structure.

Question : propreté de l'eau en particulier dans le chenal sud

Réponse de F. Paulet : le banc de sable coupe la courantologie qui revient par les buses et sous les marinas.

Question : propreté de l'eau dans le port

Réponse de F. Paulet : la barge de nettoyage qui tourne sur le port a un coût de 90 000 €/an. On peut essayer d'augmenter les passages mais il faut un autre moyen pour le chenal sud.

Intervention de JP Chérifcheikh : il faut intervenir sur les roubines qui reçoivent les eaux des centres équestres.

Question : plages sud et nord : zostères et banc de sable

Réponse de F. Paulet et Charly Crespe : la consultation va continuer car le banc de sable progresse vers le chenal sud et la commune ne peut intervenir seule ; il y a nécessité à consulter des structures de l'Etat. C'est un phénomène très ancien mais qui s'accélère. C. Crespe souhaite plus de prélèvements des eaux et de la pêche avec une évaluation au lac Salonique de la disparition des moules (phénomène global en Méditerranée).

Le Président Jean-Pierre Chérifcheikh clôture l'Assemblée vers 19h30 et remercie nos invités et le public nombreux.



Jean-Pierre CHERIFCHEIKH Président de l'ALPC²

Conseil d'Administration du 2 mai 2026

Le Conseil d'Administration de l'ALPC² s'est réuni le samedi 2 mai 2026 en présence de 11 administrateurs + 4 pouvoirs (M. Aguilar pouvoir à F. La Mesta ; P. Berthier pouvoir à C. Meurice ; JC. Goubert pouvoir à G. Lefèvre ; C. Larouzière pouvoir à S. Gutmacher).

Mr Jean-Pierre Chérifcheikh est donc élu Président de l'ALPC² par 15 voix soit l'unanimité des présents et représentés.

Le Président a proposé les administrateurs suivants pour la composition de son bureau :

Vice président : Patrick Berthier

Secrétaire générale : Françoise La Mesta

Secrétaires adjointes : Monique Dias et Simone Gutmacher

Trésorier : Claude Marmorat

Trésorier adjoint : Odile Pesenti

B. Martin reste conseiller de l'ALPC².

Le bureau a été entériné par le Conseil d'administration.